

Ville du Robert

N° 8

Trimestriel — Février 2016

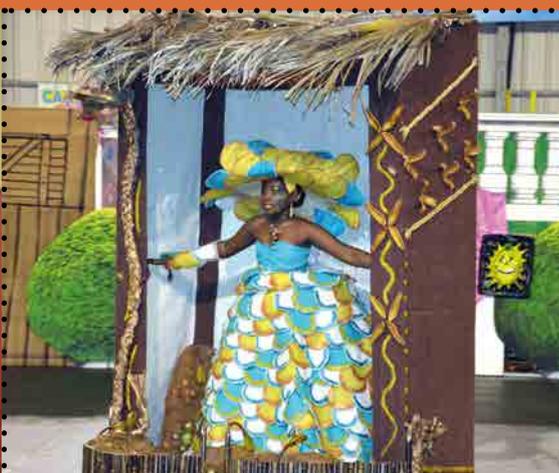
Bulletin Municipal



Un nouveau
départ
pour
2016 !



Départ à la retraite



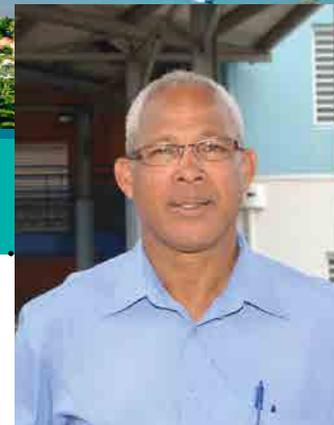
Mini-Reine du Carnaval



Remise des clés à Usine Reynoird



Les vœux du Maire



2

Bulletin Municipal de la Ville du Robert

Santé, Confiance et Solidarité

Nul doute qu'au sein de certaines familles, les stigmates de blessures de toutes natures ou de situations difficiles, demeurent encore vivants et pénalisants sur le plan matériel, physique, voire même psychologique.

Une nouvelle année débute et suivant une très ancienne tradition qui prit naissance dans les années 1840 en Angleterre. C'est le moment de souhaiter des vœux à son entourage proche, famille et amis, collègues de travail, à son patron, à ceux généralement qu'on aime et dont on a à cœur d'embellir ces jours festifs par des marques d'amitié.

Que cette année 2016 soit pour chacun de vous, celle de la réalisation de vos projets les plus chers. Que la santé vous inonde... Que la confiance motive vos décisions et vos projets... Que la Solidarité et l'Unité soient le cadre de toutes vos initiatives. Je saisis cette occasion qui m'est offerte pour vous remercier de la confiance que vous m'avez toujours témoignée en qualité de Maire de cette commune du ROBERT pour laquelle vous souhaitez tous un développement harmonieux afin de léguer un cadre de vie agréable aux futures générations.

Nous devons donc garder confiance en l'avenir même si la conjoncture actuelle est plutôt à la morosité et à la prudence. Il est nécessaire pour nous tous, au regard du contexte économique actuel (diminution des aides de l'état envers les collectivités et augmentation des charges transférées aux communes) de nous pencher vers des projets innovants et performants qui nous permettront de traverser cette période économiquement difficile et d'en sortir grandis. Je n'ai aucun doute quant à la capacité de mon équipe à relever ce défi. Tout comme je suis convaincu que l'ensemble des employés communaux nous aideront dans notre parcours. Je tiens d'ailleurs à les remercier de leur engagement et de leur dévouement à notre commune. C'est ensemble en y associant les forces vives de l'économie solidaire (associations, mutualités,

syndicats, etc.) que nous parviendrons à relever le challenge pour doter notre commune des services et des équipements nécessaires au bien-être des concitoyens. La solidarité et l'unité doivent nous permettre de ne laisser personne sur le bord de la route.

Je réitère à l'occasion de ces vœux mon attachement au concept d'autosuffisance alimentaire partielle et familiale. En raison d'un détachement de plus en plus généralisé de nos terres, il est temps de réagir et de prendre conscience de notre trop grande dépendance à l'importation de nos besoins alimentaires les plus vitaux. Nos aînés nous avaient pourtant légué cet amour de la terre et nous avaient tracé les sillons. A nous maintenant de bêcher, de planter, de cultiver le moindre lopin de terre que nous possédons et de revaloriser nos richesses : café, cacao, manioc, plantes aromatiques et médicinales, patate douce, arbres fruitiers, etc.

Nous devons encourager tous les chefs d'entreprises sur le territoire (BTP, commerces, entrepreneurs, petites et moyennes entreprises, agriculteurs, marin-pêcheurs, artisans, etc.) qui contribuent à la vie économique de notre commune.

Avec confiance mutuelle pour réussir l'autosuffisance alimentaire et savoir faire preuve de la patience pour récolter les produits.

A vous tous et à vos proches, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2016.

Amour, Santé, Joie

Alfred Monthieux,
Maire du Robert



Un peu d'histoire

Petite histoire de la Poste à la Martinique et au Robert

À l'heure où se pose la question de la suppression du bureau de poste du Vert-Pré, il nous semble intéressant de nous interroger sur leur installation en Martinique et plus particulièrement au Robert.

Comment la législation en vigueur, permet-elle de rendre compte de l'évolution de La Poste du XVIII^e au XX^e siècle? Après un rappel historique, les témoignages collectés nous permettront dans un prochain article, de mieux appréhender l'organisation de la Poste, et l'évolution du rôle de ce service dans notre vie quotidienne.

Le service des Postes entre la métropole et les colonies

L'organisation du service de la poste coloniale concernant les « lettres de et pour les colonies françaises et étrangères, et les pays d'outre-mer » fut d'abord une affaire privée. Elle est précisée dans de nombreuses lois entre le 22 août 1791 et le 18 décembre 1799.

Ce service a ensuite été régularisé par l'arrêté du gouvernement, du 18 avril 1802. Tout capitaine de navire « en chargement dans un des ports de la république » pour les colonies, devait être muni d'un certificat du directeur ou préposé des postes de l'endroit, qui constate la remise de la malle des dépêches adressées au lieu de destination. De même, à l'arrivée, sous peine de l'amende, il était tenu de porter ou envoyer sur-le-champ au bureau des postes du lieu toutes les lettres ou paquets qui lui auront été confiés, autres que ceux de la cargaison des bâtiments. Au XIX^e siècle, avec l'apparition de la marine à vapeur, les paquebots-poste à vapeur de l'État se substituent aux bateaux à voile lents et irréguliers, la Poste maritime française s'organise : ses relations avec les grands pays industrialisés et avec les colonies se multiplient.

Après la Seconde Guerre mondiale, la Poste aérienne concurrence de plus en plus la mer. Toutefois, le rapport de l'Agence des colonies sur la Martinique, publié avant

mars 1946 souligne que « La Compagnie de transports aériens Pan American Airway y faisait escale deux fois par semaine » jusqu'en 1945, après cette date, la Martinique se trouve en dehors des circuits aériens et reçoit son courrier par l'île de Sainte Lucie avec laquelle une liaison maritime hebdomadaire a dû être instituée.

Ce n'est qu'avec la mise en service de l'aérodrome du Lamentin en 1950, que le courrier devient régulier; encore que, durant de nombreuses années le choix de l'envoi « par avion » ou par bateau avec une étiquette devait être spécifié!

Le service de la Poste aux lettres dans la colonie

Dès le début du XIX^e siècle, le service de « la poste aux lettres » fut confié à un directeur qui résidait à Saint Pierre. Quatre bureaux principaux sont établis, à savoir à Saint Pierre, point central et les trois autres à Fort Royal, La Trinité et au Marin. Dans les autres paroisses de la colonie, « les commis à la police font les fonctions de buralistes, sous la surveillance des commissaires-commandants ».

Dans chaque bureau principal, il y avait une boîte aux lettres pour les courriers à l'intérieur. On y trouvait 3 tampons : un avec le nom du bureau, un pour la date du départ, un pour la date d'arrivée. Dans les autres quartiers, les buralistes inscrivait sur les lettres les noms de la paroisse d'où elles provenaient. Les lettres étaient distribuées en principe tous les jours à Fort Royal et Saint Pierre par des facteurs alors que « le service de la poste pour la campagne » se faisait de paroisse en paroisse, par des courriers qui partaient une fois par semaine du Fort Royal et Saint-Pierre. Le transport des lettres était effectué, soit par la voie de mer, entre Fort Royal et Saint-pierres, soit par des courriers à pied. Il avait lieu deux fois par jour, entre les deux villes, et deux fois au moins par semaine, entre les villes et les communes rurales.

Chaque facteur rural, appelé « courrier », portait « attaché à une bandoulière, un hâvre-sac en cuir, contenant les lettres et paquets. » L'article 22 du règlement de 1831 stipule que « pour assurer la célérité des courriers, nous défendons aux buralistes et à toutes autres personnes, de leur donner autre chose à porter que la boîte aux lettres, et à eux de s'en charger, sous peine de prison pour les libres et du fouet pour les esclaves. »

Un arrêté du gouverneur fixait les heures d'ouverture et de clôture des bureaux, ainsi que les heures de départ et d'arrivée des courriers. À partir de 1907 les bureaux postaux et télégraphiques de la colonie ferment les dimanches et jours fériés à midi, et ce n'est qu'en 1968 que les bureaux de poste ferment désormais le samedi à partir de 13 heures! C'est dire à quel point ce service était partie intégrante de la vie quotidienne.





Hommage à Anne Marie dite Annie AUMIS

Adjointe en chef de la police municipale du Robert

Née le 8 décembre 1956, elle rentre en fonction en décembre 1990 en qualité de gardien stagiaire et gravi les échelons tout au long de sa carrière :

Elle débute en tant que gardien, puis gardien principal. Par la suite, elle devient brigadier, brigadier chef puis en 2006 brigadier chef principal. Adjointe au chef de service de la police municipale de 2009 à son décès, elle s'occupait également du secrétariat du poste de police, régisseuse adjointe des timbres amendes et responsable de l'habillement et du matériel.

Elle fut également l'artisan de la mise en place du PVe (Procès Verbal électronique) en 2013.

Décédée le 28 décembre 2015, Annie restera à jamais dans les souvenirs de tous ses collègues.

Flash Municipal

Principales décisions du Conseil municipal

Lors du conseil municipal du 12 octobre 2015, il a été voté:

- **La construction nouvelle médiathèque:**
choix du maître d'œuvre 2 – montant du projet sur esquisse: 3 763 500 € HT.
- **La remise à neuf du chemin de Fonds Nicolas**
coût des travaux: 46 257 € HT, la ville finance à hauteur de 10 %.
- **Les tarifs de vente de la glace écaillée du distributeur situé sur le Front de mer**
 - 6 € pour les marins pêcheurs
 - 8,50 € pour les particuliers.
- **L'aménagement de la route de Pointe Jean Claude par l'Agence des 50 pas géométriques**
coût: 800 000 € HT la ville sollicite pour le financement: CG, CR et SMTVD.
- **La contestation du caractère privé de l'îlet Chancel:**
Le conseil municipal autorise le maire à ester en justice pour réviser la décision. La finalité, c'est de permettre à l'îlet Chancel de revenir dans le domaine public.
- **L'approbation d'une convention d'occupation du domaine privé communal dans le parc d'activités « Bernard PETIT JEAN ROGET » au profit de la société « Martinique Numérique »**
pour l'installation d'une armoire de télécommunication afin d'améliorer le réseau internet sur le territoire de la ville du Robert.

Quoi de neuf dans les services municipaux et para-municipaux ?

- **La Police municipale renforce ses effectifs:**
Depuis le 1^{er} décembre, Sylvain GARENNE a rejoint l'équipe de la brigade des policiers municipaux.
- **Les services techniques se modernisent:**
Bientôt les services techniques seront en travaux afin de moderniser les ateliers et apporter plus de sécurité et de confort aux agents.
- **Départ à la retraite :**
 - Mme PLATON Rose-Marie
 - Mme PYRAM Marthe
 - Mme HUYGHUES-CADROUCE Françoise-Denise
 - Mme JEAN-PIERRE Aimée
 - Mme ELMIRA Irene-Josette
 - Mme LAQUEMBE Colette
 - Mr VERT-PRE Felix
- **Changement d'adresse du CCAS:** bd Edouard Pidery Mansarde (en face de la station Esso).
- **Les recrutements :**
 - Mr MONOTUKA Franck-Olivier:
chargé de l'e-administration
 - Mme BONNAIRE Marianne:
chargé de mission de la Politique de la ville
 - Mme VICTORIN Sylvie:
ATSEM au service éducation
 - Mme DARIBO Marie Olga :
état-civil du Vert-Pré





Nettoyage du quartier Trou Terre par l'association Migann'Ages



Visite de la secrétaire d'État Myriam El Khomri à la Politique de la Ville, actuellement ministre du Travail

La politique de la ville

Le contrat de ville 2015-2020 de la ville du Robert

Un contrat unique pour des engagements concrets afin d'améliorer le quotidien des quartiers.

Les quartiers de Cité Lacroix, Pointe Lynch, Trou Terre sont inscrits dans la Politique de la Ville. Ce qui signifie mettre en place des mesures afin de réduire les inégalités de ces territoires.

Ainsi dans le cadre d'un projet global et transversal la ville et ses partenaires : État, CTM, Éducation nationale, ARS, CAF, CGSS, Pôle emploi, bailleurs sociaux... se mobilisent pour renforcer l'intervention en direction des quartiers où l'exclusion sociale, économique et urbaine est plus importante qu'ailleurs.

Les engagements

Le contrat de ville s'engage à :

- Promouvoir le bien-être et le mieux vivre ensemble par des actions en faveur de l'éducation, de la parentalité, de la jeunesse, des personnes âgées, d'amélioration de la vie des quartiers, de la santé et de la prévention de la délinquance,
- Améliorer le cadre de vie en renforçant les équipements urbains, en luttant contre l'habitat indigne,
- Développer l'économie locale et favoriser l'emploi.

Une démarche de participation citoyenne

La réforme de la politique de la ville a mis au premier plan l'implication des habitants dans la prise de décision. Cela passe notamment par le **conseil citoyen** en considérant « les habitants et les acteurs du quartier comme des partenaires à part entière, étroitement associés à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des contrats de ville ».

Le conseil citoyen a pour mission d'être le porte-parole des habitants mais aussi d'améliorer la vie des quartiers. N'hésitez pas à vous rapprocher de lui.

An lanmen ka lavé lot, dé lanmen ka lavé fidji !

Un soutien aux initiatives associatives

Le contrat accorde aux associations une place importante car celles-ci contribuent à renforcer le tissu social et à créer les conditions d'une vie meilleure. Aussi la ville et l'État soutiennent l'intervention de 16 associations dans le cadre de l'appel à projets 2015.

Les associations accompagnent les habitants par des projets :

- d'accompagnement à la scolarité,
- d'aide à la parentalité,
- de renforcement de la cohésion sociale, de jardins solidaires,
- d'animations sportives
- de coaching,
- d'aide à l'insertion,
- d'accompagnement pour le public post-carcéral
- d'aide à l'accès au droit.

Vous trouverez l'appel à projet 2016 sur le site internet de la ville - > Politique de la Ville

Marianne BONNAIRE

Tél. 06 96 39 44 08

ou par email m.bonnaire@ville-robert.fr

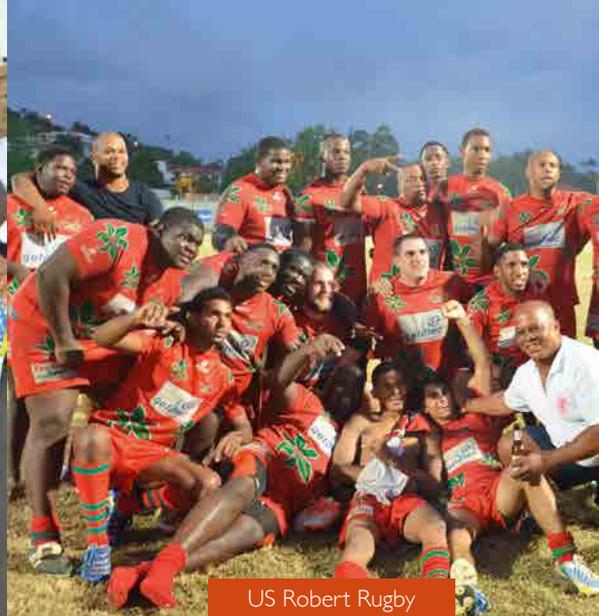




L'Arsenal Hand-Ball



Ferjule Lenny — JC231



US Robert Rugby

6 Palmarès sportif robertin

Des champions en *Martinique*

La ville du Robert, en mettant à l'honneur deux présidents d'association à l'occasion de la fête patronale du 23 août dernier,

a voulu montrer la richesse de l'engagement bénévole de notre communauté mais également saluer l'exceptionnel palmarès des membres de l'association Caracolie présidé par Patrice MONTLOUIS-FELICITE et celui de la section rugby de l'US Robert avec à sa tête Claude CLIO. Pour cette saison écoulée, le Robert, par le biais des sportifs de nos diverses associations, s'est vu porté avec honneur et fierté bien au-delà de notre commune. Tous nos sportifs, qu'ils aient été ou non champions de Martinique, de France, ou participé à des championnats internationaux, ont contribué au rayonnement de notre ville à travers le monde. Ils méritaient pour cela d'être honorés, connus et reconnus par l'ensemble de la population du Robert et de la Martinique.

Liste des champions de Martinique:

- **ASC SEBI**
 - Champion Excellence de la Martinique UFOLEP
- **ASSOCIATION CARACOLIE**
 - Vainqueur de la Coupe Martinique
 - Vainqueur du 31^{ème} Tour de la Martinique des Yoles Rondes
- **US ROBERT section RUGBY**

- Championnat de Martinique
- Vainqueur de la coupe de Martinique

- **US ROBERT section FOOTBALL**

- Champion U17
- Champion U20

- **ARSENAL HAND-BALL**

- *Moins de 14 ans féminins*
Championne de Martinique
Vice-championnes des Antilles
Finaliste de la Coupe de Martinique

- *Moins de 17 ans féminins*
Championne de Martinique
Vice-Championnes des Antilles

- **ARSENAL ECHECS**

(voir encadré en page de droite)

- **JC 231**

- FERJULE Lenny, VTT poussins
- VILLERONCE Lucas, VTT benjamins
- JUBERT Dylan, VTT cadets
- SYLVESTRE Yolán, champion de Côte d'Azur Espoir et vice-champion de France des Outremer

- **WIND FORCE**

- Equipage HORT Antony, — ARSENE Alick, catamaran de Sport

- **US ROBERT ATHLETISME**

Mention spéciale pour ANACLET Jean-Alexandre: demi-finaliste au championnat du monde cadets au 110 m haies à Cali en Colombie en 13"64





US Robert Athlétisme

ASC SEBI — Football

2015

• US ROBERT section Athlétisme :

NOM	TITRE	SPÉCIALITÉ
MAZIO Brice	Champion de Martinique	Saut en hauteur benjamins garçons
SEGUIN-CADICHE Lauriza	Championne de Martinique	Cross minimes filles 1000 m minimes filles
LUDOP Brian	Champion de Martinique	Cross juniors garçons
GLANNY Kimberly	Championne de Martinique	80 m haies minimes filles
FONSAT Kemlyne	Championne de Martinique	200 m haies minimes filles
CHEMIR Yonel	Champion de Martinique	200 m haies minimes garçons
CADENAT William	Champion de Martinique	Poids minimes garçons
FONSAT Kemlyne, GLANNY Kimberly MOUTAMA Naomi, SEGUIN-CADICHE Lauriza	Championnes de Martinique	800 — 200 — 200 — 800
ANACLET Jean-Alexandre	Champion de Martinique	110 m haies cadets
MELOIS Dylan	Champion de Martinique	Poids cadets
BRULU Grégory	Champion de Martinique	400 m juniors garçons 800 m juniors garçons
CARLOS Loïc	Champion de Martinique	1500 m juniors garçons
GLANNY Dimitri	Champion de Martinique	110 m haies juniors garçons Saut en longueur juniors garçons
CARAMAN Jordan	Champion de Martinique	Hauteur juniors garçons Triple Saut juniors garçons
ANACLET Jean-Alexandre, GLANNY Dimitri BRULU Grégory, MELOIS Dylan	Champions de Martinique	4 x 100 m juniors garçons
CARAMAN Laëtitia	Championne de Martinique	Saut en hauteur espoirs Saut en Longueur Espoirs Triple-Saut Espoirs
FORTUNE David	Champion de Martinique	Saut en longueur séniors Triple-saut séniors Disque séniors
CHAMPIONNAT DE FRANCE		
GLANNY Dimitri	Champion de France en salle Vice-champion de France 3 ^{ème} Championnat de France	Saut en longueur juniors garçons Saut en longueur juniors garçons 110 m haies juniors garçons
CARAMAN Laëtitia	Vice-championne de France	Triple saut espoir femmes
CARAMAN Jordan	3 ^{ème} Championnat de France	Triple saut juniors garçons

Extrait du palmarès

DES CHAMPIONS DE L'ARSENAL, SECTION ECHEC SAISON SPORTIVE 2014-2015

Prudent Sylvio, 15 ans, minime

- élu meilleur jeune sportif de l'année 2014 à la Nuit des Champions
- Champion de Martinique minime 2015

Huyghues-Beaufond Mathis, 8 ans, petit pousin

- Champion de Martinique d'échecs Petits Pousins 2015

Cesaire Hierso Florian, 14 ans, minime

- Vice-champion de Martinique d'échecs minime 2015

Assouvie Liliane, vétéran

- Championne de Martinique de Parties Rapides 2015

Suez-Panama Gilles, sénior

- Champion de Martinique de parties rapides 2015
- 3^{ème} au Championnat de Martinique toutes catégories

Verneuil Pascal, sénior

- Vice-Champion de Martinique toutes catégories 2015
- Champion de Martinique de Blitz
- Vainqueur du 4^e Open FIDE de l'Arsenal

ARSENAL 1, Equipe

- Equipe Championne de Martinique

Joachim Rodny, junior

- 3^{ème} au Championnat de France 2015 catégorie Open C (moins de 1800 Elo)

Grossmann Brunelle, minime

- 2^{ème} aux Carifta Games d'Echecs à Barbade 2015, chez les filles de moins de 16 ans



la prévention des *Risques Majeurs*

Exercice POLMAR (POLutions MARines) « IGWAN 2015 »
7 et 8 octobre 2015 en présence du Préfet Fabrice RIGOULET-ROZE, du Maire Alfred MONTHIEUX accompagné d'élus du Conseil Municipal.

Introduction

Dans le cadre du dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile), un exercice de sécurité civile de POLLution MARine (POLMAR) baptisé « Igwàn 2015 » a été organisé les mercredis 7 et jeudi 8 octobre 2015 sur le territoire de la Commune du ROBERT, en coordination avec la Préfecture. Le scénario a consisté à simuler une pollution d'hydrocarbures observée à l'extérieur de la Baie du Robert, sans qu'aucun navire ne puisse être incriminé.

Objectifs

L'exercice avait pour objectif de permettre d'entraîner les acteurs de gestion de crise à coordonner leurs actions en mer et à terre après constatation de la pollution. Il offre en outre l'opportunité de collaborer avec les services de l'Action de l'État en Mer, la DEAL, la Marine Nationale, le SDIS, ... Cet exercice a également mobilisé un nombre important d'acteurs contribuant à la sécurité civile, des services de l'État aux experts du risque de pollution marine (CEDRE, CEREMA, ...) afin d'aider à la prise de décisions.

Enjeux

Les enjeux d'une pollution marine sont majeurs au ROBERT car aujourd'hui un nombre important de Robertins vit en bordure littorale. La lutte en mer et sur le littoral a pour buts : d'éviter la mort de poissons, préserver les intérêts économiques, limiter les atteintes au patrimoine naturel et écologique et protéger les espèces animales ou végétales.

Le dispositif polmar

Pour répondre aux situations de pollutions accidentelles en provenance de la mer, qu'il s'agisse d'hydrocarbures (pétrole) ou de tout autre produit, le plan ORSEC dans son volet spécialisé POLLution MARine (POLMAR) est destiné à organiser la réponse opérationnelle pour faire face à la crise. Ainsi, l'exercice grandeur nature « Igwàn 2015 » a permis de mettre en œuvre le dispositif POLMAR dans ses volets maritimes (POLMAR MER) et terrestre (POLMAR TERRE) avec le déploiement des moyens de lutte en mer et de dépollution sur terre.

Moyens mobilisés

Pour faire face à une pollution accidentelle, le Maire peut engager les ressources communales (intervention des agents communaux et mise à disposition de moyens matériels), les moyens du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), les moyens des communes extérieures (intercommunalité) ou des moyens privés.

Aussi, lorsque les capacités de réponse de la Commune sont dépassées ou que l'ampleur de la pollution l'exige, c'est le Préfet, représentant de l'État, qui dirige les opérations.

L'exercice a mobilisé de nombreux moyens humains et matériels lors des différentes phases. La phase « ORSEC Maritime » réunit les moyens maritimes et aériens en vue de contenir la pollution en mer (ramassage et collecte des polluants par les acteurs intervenant en mer (Marine Nationale...). Des moyens nautiques ont également été mobilisés à cette occasion.

Par ailleurs, les professionnels de la pêche ont été impliqués pour participer aux opérations de lutte à la frange littorale le mercredi 7 octobre 2015 qui consiste en la récupération des hydrocarbures qui n'auraient pas pu être contenus en mer par les moyens déployés par la Marine Nationale, et ce, avant leur échouage sur les côtes. Les pêcheurs ont donc eu pour mission de tracter des boudins absorbants fournis par la Marine. Pour ce faire, préalablement à l'exercice de la Marine Nationale, ils ont bénéficié d'un accompagnement technique pour pouvoir manipuler ce matériel.

Pour mener les opérations de lutte contre les pollutions marines par hydrocarbures et aux opérations de nettoyage du littoral, le personnel communal a suivi une formation préparatoire à la manipulation du matériel du service Phares et Balises du Centre Polmar.

Aussi des élèves du Collège Robert 3 et Paul Symphor ont été sensibilisés à la lutte contre la pollution marine.

Sites retenus

- Front de Mer (site enroché)
- Îlet Madame (site de sable)



Pose de boudins absorbants pour récupérer les polluants



Pose du barrage pour opération de nettoyage

Zoom sur les pluies du 6 novembre 2015

- Port de Reynoird (appointement pour réception des hydrocarbures collectés)
- Baie des Requins (pose des barrages)
- Appontement départemental (interface Terre-Mer)

Phases

Déroulé de l'exercice POLMAR « Igwàn 2015 »
7 et 8 octobre 2015

- Reconnaissance et évaluation
- Nettoyage du littoral : évaluation et technique
- Organisation d'un chantier de nettoyage
- Stockage, transport et traitement des déchets

Les actions menées et les mesures prises par la commune :

URGENCE

RÉCEPTION EN MAIRIE DE L'ALERTE D'UNE POLLUTION EN MER

- par appel d'un témoin (exemple: marin-pêcheur)
- ou transmission de l'alerte par les autorités ou les services de secours

ÉVALUATION

RECONNAISSANCE DE LA POLLUTION

- 1^{er} cas de figure: pas de pollution mais il convient d'assurer une veille
- 2^{ème} cas de figure: pollution avérée — activation du dispositif POLMAR-TERRE

URGENCE

PREMIÈRES MESURES À PRENDRE

- Protéger les personnes, l'environnement et les biens
- Identifier le polluant — opération de mise en sécurité du navire laissant échapper les hydrocarbures
- Renseigner les autorités

INTERVENTION

GESTION DE L'ÉVÉNEMENT DANS LE TEMPS

- Assurer la sécurité du public: Sécuriser les interventions
- Récupérer le polluant: Nettoyer les zones impactées: Trner et stocker les déchets
- Assurer la communication

POST-ACCIDENT

RETOUR D'EXPÉRIENCE

- Restaurer les sites d'intervention
- Organiser le traitement des déchets
- Indemnisation: Le principe « Pollueur — Payeur » s'applique



Inondation au lotissement de Gashette



Glissement de terrain au Vert-Pré



Cellule de crise



Intervention des services municipaux à Duchesne

Dates

Jeudi 17 mars 2016 — Exercice de Sécurité Civile
TSUNAMI intitulé « CARIBE WAVE 16 »

Cet exercice effectué chaque année depuis 2012, vise à préparer l'ensemble des acteurs du département impliqués dans la gestion de crise (préfectures, sous-préfectures, mairies, services opérationnels gestionnaires de réseaux, associations agréées) à faire face à l'arrivée d'un tsunami sur nos côtes. L'objectif sera de tester les capacités à alerter rapidement les populations notamment celles installées ou se trouvant en zone littorale.

à retenir...

Le Service Sécurité, Prévention et Règlementation de la Ville a reçu toutes les déclarations de sinistres, ce qui a fait l'objet d'une demande de déclaration de catastrophe naturelle.



Quoi de neuf au Robert ?

La Ville du Robert réalise des aménagements et des équipements dans divers domaines afin d'améliorer le cadre de vie de sa population. Cette rubrique vous aidera à suivre l'évolution de notre ville.



Construction des vestiaires de la piste d'athlétisme

10

Bulletin Municipal de la Ville du Robert



Remise des clés aux locataires dans le cadre de la RHI du quartier Usine Reynoard

Dans le cadre de l'opération de la Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) du quartier Usine Reynoard, les quatre premières familles ont reçu les clés de leur logement vendredi 18 décembre 2015. Ces logements évolutifs sociaux de type duplex F4 sont situés au quartier Pointe Royale. Cette remise des clés s'est faite en présence des différents partenaires de l'opération : le Maire Alfred Monthieux accompagné des élus du Conseil Municipal, le directeur du groupe GLM PRIMO HABITAT (ex Le Villain), le Président de CAP NORD et une représentante de la DEAL.



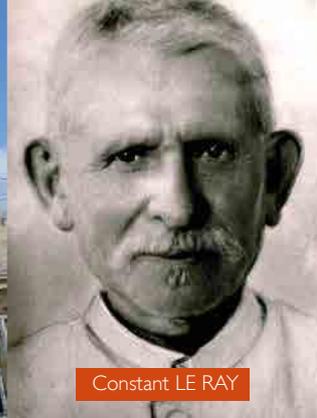
Réfection de la route de Zabeth



Murs de soutènement à l'Heureux dans le cadre de lutte contre les catastrophes naturelles pour protéger les habitations



le Château Constant LE RAY



Constant LE RAY



L'église du Vert-Pré

Découverte d'un quartier

Le Vert-Pré, "un paradis terrestre..."

Le Vert-Pré est un hameau de la commune du Robert, distant de 4.6 kilomètres du bourg. Le hameau est peuplé d'environ 6 000 habitants et se situe à une altitude de 310 mètres. A certaines périodes de l'année, la température la nuit et au matin peut descendre jusqu'à 19°. Le Vert-Pré conserve son caractère rural. On y cultive encore la banane. Historiquement on y cultivait notamment la canne à sucre et l'ananas. Il existait également la distillerie Morinière. De nos jours est toujours présente au Vert-Pré l'usine de fabrication de yaourts, la SNYL. De nombreux quartiers entourent le bourg bâti au point culminant du hameau : Café, La Digue, Morne Galbas, Chère-Épice, Galette, L'Heureux, Cannelle, Boutaud, Providence, Zabath, Mignot, Bois Désir, Brice, Sabine, L'Hermitage et Bois Neuf

La vie du hameau

Le Vert Pré est doté d'infrastructures nombreuses et variées : un petit marché couvert, des commerces, la Poste, un bureau d'état-civil, une pharmacie, une station-service, un coiffeur, des médecins, des infirmiers libéraux, une maternelle, une école primaire, un collège, un restaurant scolaire municipal, une paroisse, un temple adventiste, un temple évangélique, un cimetière, un terrain de foot homologué et électrifié, un cyber-espace et une salle de sport.

Un lieu chargé d'histoire

À la fin du XVIIIe siècle, le capitaine Vert-Pré donne son nom au hameau qui n'était qu'un lieu couvert de bois, difficilement accessible. En raison de son altitude, le village est fortifié par les militaires.

En 1920, Constant Le Ray (1878-1957), un breton, est nommé instituteur au Vert-Pré où il restera toute sa vie. Le Vert-Pré est alors un village où, les actes d'incivilités sont fréquents et le taux de scolarisation très bas. L'école regroupe 105 élèves répartis en deux classes où les enfants ne restent que jusqu'à 10 ans, âge à partir duquel ils doivent travailler dans les champs auprès de leurs parents. Constant Le Ray réussit à convaincre ces derniers de l'importance de leur scolarité et la nécessité d'accroître le nombre d'admis à l'examen du certificat d'études. En 1930, Monsieur Morinière, construit une distillerie au Vert-Pré (ses ruines sont encore visibles dans le « terrain des ananas »). Constant Le Ray, l'instituteur, et Monsieur Maignan, propriétaire des terres où se dresse aujourd'hui l'église Sainte Jeanne d'Arc, décident de construire une église pour remplacer la petite chapelle existante. Maignan cède gratuitement le terrain. Morinière fournit les terrassiers et la charpente en fer et Leray prépare l'accès avec ses élèves du CM2. La construction de l'église s'est faite grâce à la solidarité des villageois qui ont fourni les pierres issues de chaque quartier.

Elle fut malheureusement endeuillée par la mort d'un ouvrier, Ernest Birota, victime d'une chute mortelle au moment de l'installation du clocher. Les travaux ont pu ainsi avancer pour se terminer en 1934. L'Abbé Aulra a alors pu commencer ses messes. À la fin des années 1930, des maisons commencent à se bâtir autour de l'église, le quartier se peuple et les routes s'améliorent.

En 1935, à la retraite de l'instituteur Constant Le Ray, l'école compte 425 élèves et 7 classes. Le Ray s'investit alors au niveau politique pour développer le village. Il obtient l'électrification et l'asphaltage des rues, la distribution d'eau potable, la construction d'un cimetière, d'un dispensaire, d'un bureau d'état-civil et d'une cantine scolaire. Des commerces s'ouvrent : une boulangerie, une boucherie, un magasin de tissu et quelques épicerie.

En 1941, Constant Le Ray crée un livre d'or regroupant les pensées et signatures de nombreux gens illustres dont Théodore Roosevelt, ancien président des États Unis d'Amérique, qui déclara en 1916 : « S'il fallait, dans le monde entier, choisir le coin privilégié pour fixer le Paradis Terrestre, je voterais pour que ce soit Le Vert-Pré. »

Un point de vue certainement partagé par l'ancien sénateur-maire du Robert Paul SYMPHOR qui avait choisi ce hameau pour construire sa résidence principale.

Constant Le Ray adorait la nature et c'est d'ailleurs au milieu d'elle qu'il devait tragiquement trouver la mort. En effet, il fut renversé sur son terrain par un arbre abattu par des ouvriers qu'il avait embauchés.

« Papa Vert-Pré » est décédé le 29 Janvier 1957 et en 1978, le Collège du Vert-Pré prit le nom de Constant Le Ray en son honneur.

A l'entrée de la route menant au restaurant scolaire, sa résidence sur laquelle est apposée une plaque commémorative existe encore à côté du « Château du Vert Pré » prévu pour accueillir une éventuelle future mairie (dixit Mr Le Ray).

Son épouse Anthuse Le Ray, alors retraitée, devenue veuve et n'ayant pas d'enfant, décide de prendre avec elle sa jeune nièce Lina Pivert, Institutrice à Fort-de-France qui devient en sorte sa fille adoptive. Cette dernière enseigne ensuite au Collège du Robert, puis au Collège du Vert Pré.

Madame Anthuse Le Ray, née le 7 septembre 1887, décéda à son tour le 2 juillet 1967.

Sa fille adoptive Lina Pivert devint plus tard Lina Sainte Croix, en épousant Fred Sainte Croix. Lina et son époux détiennent le Livre d'Or des époux Le Ray et continuent de le faire vivre en recueillant les pensées des personnalités de passage au Vert-Pré.





Les Robertins qui entrep

Exploitation de *Jacques Michel Platof*

Après vingt ans passés dans le secteur de la banane en qualité de technicien et directeur d'exploitation agricole, Jacques Michel PLATOF et son épouse exploitent au quartier Providence du Vert-Pré une unité familiale de 4 ha en production maraîchère.

L'exploitation est répartie de la façon suivante :

- 3500 m² de serres plantées en tomates pour un rendement annuel de 50 T.
- une rotation en courgette pour 5 T par an
- le reste de la surface est planté en concombres, laitues, bananes créoles et arbres fruitiers qui permettent une diversification de l'exploitation.

Michel PLATOF cultive ses tomates sur un support de serres de fibres de coco pour lutter contre les maladies virales de la tomate. Ce matériel est importé de Sri Lanka ou la Thaïlande par containers chaque année. L'exploitation livre ses productions par l'intermédiaire du groupement de producteurs Maraîchers et Horticoles (M.H.M)



pour la commercialisation et l'encadrement technique.

L'objectif de notre agriculteur est d'augmenter la surface de serres de 3500 m² à 7000 m² pour une meilleure régularité de production toute l'année.





Rencontre avec les élus de la commission Pêche et Agriculture

rennent

13

Exploitation de *Paul Marie-Magdeleine*

Située quartier Café au Vert-Pré, l'exploitation de Paul MARIE-MAGDELEINE s'étend sur une superficie 21 ha, soit 9.5 ha en vergers et 11.5 ha en bananes créoles. Une activité qu'il exerce depuis 1991. L'agriculteur bénéficie de l'aide de quatre ouvriers agricoles pour mener à bien son entreprise. L'agriculture étant une passion qui se transmet de père en fils, c'est tout naturellement que son fils est compté parmi l'effectif des ouvriers.

Dans un secteur très compétitif, Paul MARIE-MAGDELEINE a opté pour la diversification.



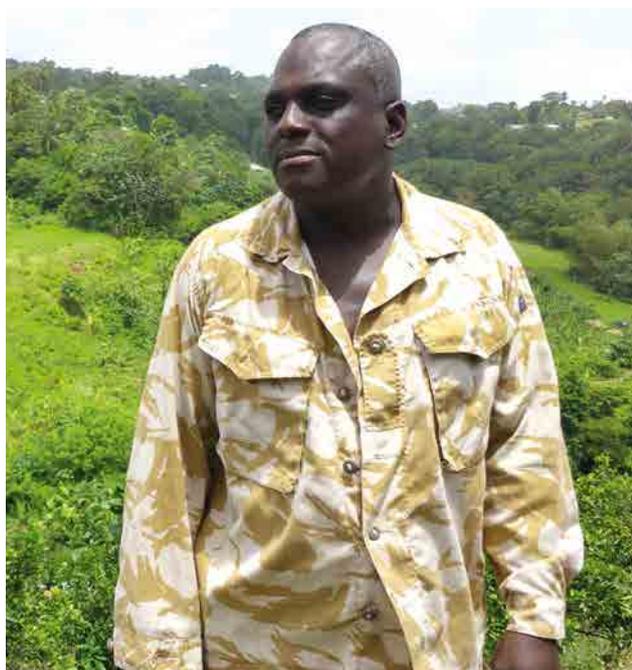
L'élevage porcin

Cette production est principalement orientée vers la consommation directe des particuliers. Elle comprend 23 mères – 10 porcelets de race PETRIN croisé DUROC pour une production totale de 150 porcs par an. La viande de porc étant traditionnellement l'une des composantes de notre repas de Noël, la demande atteint son optimum au mois de décembre.

La production de citrons, d'oranges et de bananes créoles

Paul MARIE-MAGDELEINE exploite 3500 citronniers qui produisent 70 tonnes par an. La production des 1500 orangers atteint 10 tonnes annuelle. Celle des bananes créoles est de 90 tonnes sur une surface de 11,5 ha.

La production de ces 3 produits est destinée à 50 % à la coopérative MAYA, 25 % pour les différents marchés dont celui de Fort de France et 25 % en vente directe aux particuliers.





Libre expression

Droit d'expression des groupes politiques du Conseil Municipal

L'article L. 212-27-1 du Code Général des Collectivités territoriales précise: « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale ».

Le groupe « Le Robert qui gagne »

To be or not to be, être ou ne pas être?

Choisi librement à l'occasion de l'élection de la Collectivité Unique, mon credo a été de « ne pas être ».

Après avoir sollicité les suffrages des Robertins aux Municipales, je ne pouvais pas, au nom de mes convictions profondes faire partie d'un tel Maelström. Ce racolage systématique pour une réélection hypothétique trouvera son épilogue le 15 décembre 2015.

Faire disparaître toute opposition politique au Robert au profit d'une pensée unique, est préjudiciable. Le maintien d'une critique constructive est nécessaire au développement de notre commune. C'est une exigence de démocratie et ce, malgré l'absence de consultation locale pendant les 5 ans à venir. Il est dommage qu'avec cette collectivité unique, les Martiniquais, les Robertins, soient absents de tout débat politique contradictoire.

Restons malgré tout mobilisés au quotidien, pour une meilleure qualité de vie au sein de notre Cité.

Bonne Année à tous, *Lucien Sainte-Rose*

Le groupe « Union des Forces robertines »

Chers administrés, « Notre vœu : que les Robertins soient fiers de leur ville ! »

Parce que nous sommes humains et qu'en nous persiste toujours l'espérance, malgré les chagrins et les épreuves des temps passés, chaque année nouvelle s'ouvre sur un optimisme universel: nous souhaitons vivre mieux dans un environnement de qualité, en paix et dans la sérénité.

C'est pourquoi l'Union des Forces robertines ne formule qu'un seul vœu pour 2016: que les Robertins soient fiers d'être Robertins!

Cette formule n'est pas seulement une évidence: elle est à la fois un défi, un engagement, une promesse: celle d'une ville qui se modernise, s'embellit, se dynamise et celle d'une vie collective qui s'apaise et retrouve du lien, en famille, entre amis, dans les quartiers, les bourgs, les cités...

Cet espoir nous engage tous autour de la même question: que pouvons-nous faire pour notre ville, aux côtés des élus à qui la démocratie a confié la responsabilité et les clefs de la cité? Et de la même réponse: nous devons faire tout ce que nous pouvons parce que le Robert nous appartient à tous.

Personnellement, je vous invite donc, plus que jamais, à participer au rayonnement de notre ville et à répandre autour de vous la joie, l'optimisme, la solidarité, la générosité.

Je vous exhorte à cheminer à côté de vos élus qui ont besoin de votre soutien pour mener à bien leur difficile, mais ô combien noble, mission.

Et nous, au nom des 3544 Robertins qui nous ont donné mandat, nous souhaitons à tous une belle et heureuse année, nous formulons des vœux sincères de réussite à l'ensemble de l'équipe municipale, et à son maire, qui a la tâche la plus redoutable mais la plus belle: celle de rassembler tous les Robertins autour d'un beau projet de ville et de vie.

Très belle année 2016 ! *Chantal Maignan*

Le groupe « Unissons-nous pour faire progresser le Robert »

Chers administrés, plusieurs points que je souhaite évoquer avec vous,

Notre commune devra s'attendre à une situation économique et financière particulièrement difficile en 2016. Nous ne sommes pas sans savoir que nous dépendons du « Monde » et qu'en cela nous ne serons pas épargnés. Une grande partie de notre population vit déjà en dessous du seuil de pauvreté. A un effet de surendettement de la population il faut ajouter la forte diminution de la dotation globale de fonctionnement (D.G.F) versée aux mairies qui en plus d'être inéquitable, repose sur un mode de calcul illisible. Il faut savoir qu'à dotation égale, nous avons moins de possibilités que les communes de métropole. Cela nous demande d'avoir la patience de trouver de nouvelles semences, pour cultiver nos produits de la terre et de la mer pour ensuite en récolter le fruit. C'est avec force que nous vous invitons à nous organiser pour une meilleure exploitation de nos ressources terrestre ou aquatique, pas seulement pour une culture d'autosuffisance mais aussi pour aller vers l'exportation. Nos produits sont mondialement reconnus pour leurs qualités nutritives et gustatives. Nous devons croire à notre capacité à produire au lieu de spéculer sur nos terres.

Elu du peuple, par le peuple, pour le peuple et avec le peuple, tel est ce en quoi j'ai foi et c'est cela à mon sens, l'élue au service du peuple. Ce n'est pas une question de pouvoir pour soi, mais bien le fait d'accepter qu'une élection est avant tout une responsabilité qui consiste à répondre aux besoins de la population. Est-ce une vocation ? Est-ce un sacerdoce ? Je laisse à chacun sa propre appréciation.

Ma vision en tout cas consiste à penser le bien, dire le bien et faire le bien pour un avenir meilleur. Le présent est à mon sens rempli de disgrâces, de calomnies, de méchancetés. Nous avons le devoir de nous maîtriser si nous voulons réussir dans ce nouveau monde plein d'angoisses, d'incertitudes et animé par une culture destructrice car tant que l'être humain cherchera le pouvoir; il contribuera à façonner un monde pervers. La remise en cause de chacun, chaque jour, peut être notre salut. Il est important de savoir comment nous voulons notre avenir.

Pour conclure ce message de manière plus pratique, j'invite chacun à se sentir concerné par la lutte contre la prolifération des moustiques en détruisant les gîtes qu'ils pourraient occuper pour se reproduire. Pensons, à nos enfants, nos femmes enceintes, nos seniors qui face au Zika pourraient se trouver en difficulté.

Bonne Année à tous, *Alfred Monthieux*





Iguane (*Iguana delicatissima*)



Construction en briques de coraux

Patrimoine

NON A LA PRIVATISATION de l'Îlet CHANCEL!

Habités d'abord par les Amérindiens, les îlets du Robert ont une histoire très mouvementée liée à l'époque coloniale esclavagiste et post-coloniale.

L'îlet Chancel est un des dix îlets qui parsèment la baie du Robert. Avec ses 70 ha, ses 2 km de long et ses 850 m de large, c'est le plus grand îlet de la Martinique. Il a changé plusieurs fois de nom. Au début de son occupation, l'îlet est habité par les Caraïbes. En 1637, Les Caraïbes qui entretenaient de bonnes relations avec le gouverneur Jacques Du Parquet le cèdent à Madame Du Parquet qui le nomme « îlet Monsieur ».

Pour s'y rendre, son propriétaire n'avait qu'un petit bras de mer à franchir. Il déposait son attelage à l'écurie au bout de la Pointe qui prit le nom de Pointe l'Écurie.

Il y avait donc l'îlet Monsieur pour le gouverneur et l'îlet Madame pour Madame Du Parquet qui y allait régulièrement se reposer. À la mort de Du Parquet en 1658, ses héritiers firent don de l'îlet aux Dominicains qui sont à l'origine de la Paroisse du Robert. L'îlet changea plusieurs fois de propriétaire, de Alexie Martin de Saint Christophe puis au sieur de Belfort associé à Dubuc de Riviéry qui y installa une habitation sucrerie et une poterie dont les vestiges sont encore visibles. L'îlet change de nom pour devenir l'îlet Ramville lorsque Dubuc de Ramville l'achète, avant d'adopter sa dénomination actuelle (CHANCEL) lors de son achat en 1891 par un certain Lagrange-Chancel ou Chancel de la Grange du nom d'une grande famille de notables blancs originaire de Périgueux et bien installée en Martinique. Jacques-Adolphe de Lagrange Chancel fut

d'ailleurs Maire du Robert de 1851 à 1854 puis de 1859 à 1862 et de 1871 à 1874.

À noter que l'esclavage, aboli en 1848 dans le département, fut pratiqué sur cet îlet jusqu'en 1891 et on a compté à une certaine époque un millier d'esclaves sur cet îlet.

Une privatisation fort justement contestée...

Le plus grand îlet de la Martinique fait l'objet d'un arrêté préfectoral de biotope dans le but de protéger notamment l'iguane des petites antilles, espèce endémique. Sur ce site se trouve l'habitation dite « la case », construite en partie de briques de coraux qui font l'objet de vol. Sans oublier que des esclaves sont enterrés sur cet îlet. Par conséquent, la ville du Robert conteste la décision de justice de la privatisation de l'îlet par tous les moyens de droit existant. Son ambition est d'inscrire ce territoire chargé d'histoire dans le patrimoine public. Pour la municipalité, il est inconcevable que la population ne puisse plus avoir accès à ce site ou sa plage, car la privatisation de l'îlet englobe les fonds dominants et les 50 pas géométriques. Une situation rendue aussi pénalisante pour les agents de l'ONF, la brigade du littoral de la Ville du Robert et autres scientifiques qui ne peuvent plus ni protéger, ni surveiller, sur le terrain, ce milieu biologique naturel. Le Conseil Municipal a donc très récemment voté à l'unanimité pour autoriser le Maire Alfred MONTHIEUX à demander la révision de cette décision de **justice illégale** qui prive les Robertins et les Martiniquais de la jouissance de ce pan du patrimoine dans l'intérêt de la sauvegarde du patrimoine historique.

Ce combat ne doit pas être seulement celui d'une municipalité, engagée dans le respect de sa richesse patrimoniale. Beaucoup de citoyens aimeraient se réapproprier librement l'histoire d'une culture en danger d'oubli ! En effet, l'îlet Chancel conserve précieusement dans l'intimité de ses paysages des vestiges historiques : ancienne poterie, four à chaux, sucrerie et des sites archéologiques mentionnés dans des publications officielles, qui doivent être protégés ainsi que la faune et la flore

Un marin-pêcheur du Robert, Monsieur Omer Bringtown, a longtemps servi de guide aux visiteurs de passage. Habitant seul sur l'îlet Chancel, il était connu et apprécié de tous et s'inscrivait déjà dans la dynamique du développement touristique écologique, comme dans la conservation du patrimoine naturel de l'îlet Chancel. Il possédait son propre registre de commentaires et d'anecdotes, qu'il n'hésitait pas à partager avec convivialité. Un excellent moyen de faire connaître et partager un vécu culturel en marge des lieux communs connus des Martiniquais.

Aujourd'hui, la ville du Robert craint surtout une mauvaise gestion de cette privatisation. La Martinique dispose d'une panoplie d'instruments juridiques pour l'aménagement des zones fragiles à protéger, mais cela ne semble pas suffisant au regard de la décision prise. Aussi, est-il légitime de s'interroger sur la pertinence et l'adaptabilité de ces instruments de régulation dans le contexte de protection patrimoniale culturelle.





Raid du Lougarou - Octobre 2015



Commémoration de l'Armistice - Novembre 2015



Remise des diplômes d'Etat de l'association Solution - Novembre 2015



L'animation de la Ville en images



Droit de l'Enfant à la crèche municipale - Novembre 2015



Election de la reine du Carnaval - Janvier 2016



Election de la reine du Carnaval - Janvier 2016



Droit de l'Enfant à la bibliothèque - Novembre 2015



Chanté Nwel de Charivari - Décembre 2015



Chanté Nwel à Cité Lacroix - Décembre 2015



Salon de l'économie solidaire - Novembre 2015



Chanté Nwel à la maison de retraite « Les Filaos » - Décembre 2015



Nect'Arts et Saveurs de Noël - Décembre 2015



Concert de l'association Musiques Plurielles - Novembre 2015